# Information déclarative relative aux cessions à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers ruraux

Réf dossier : A 2021 00397 PC/VD- DELPEYRAT / GAUTHIER  (2) Mode de cession	ociété 🔲 Échange				
(2) Type de droits cédés	Nue-propriété				
(2) Type de vente (à ne renseigner qu'en cas de vente)					
	udication volontaire				
Préemption (prioritaire à celle de la Safer)					
(3) Rédacteur de l'acte					
Etude de Maître : Philippe CADILHAC					
Adresse postale du notaire où le domicile est élu : CASTELNAU MAGNOAC	(65230), 2 rue du Corps-Franc Pommiés 65230 CASTELNAU MAGNOAC				
Adresse mail du notaire: philippe.cadilhac@notaires.fr					
(4) Identité des parties à l'acte :					
Cédant(s) personne(s) physique(s)	Cédant personne morale				
☑ M. ☑ Mme	Dénomination accide .				
Nom de famille (de jeune fille pour les femmes mariées): DELPEYRAT Jean-Paulet	Dénomination sociale : Forme juridique :				
MARIÉ Béatrice Nom d'usage :	Numéro d'identification au RCS :				
Prénoms :	Adresse du siège social :				
Date de naissance : M.: 04/07/1957-Mme: 14/07/1964					
Lieu de naissance : M.: BORDEAUX-Mme: LEWARDE					
Nationalité : M.: française-Mme: française					
Domicile : MONLEON MAGNOAC (65670), 3 place du Château	Personne représentant la société (si personne morale indiquer l'identité de son représentant):				
Profession : M.: Retraité-Mme: Sans profession	Nom:				
	Prénoms :				
<b>Lien entre les cédants:</b> ☐ Cédant unique ☐ Communauté conjugale ensemble de biens	Coindivisaires Usufruitier (s)/nu-propriétaire(s) sur un même				
Cessionnaire(s) personne(s) physique(s)	Cessionnaire personne morale				
⊠ M. ☐ Mme					
Nom de famille (de jeune fille pour les femmes mariées) : GAUTHIER	Dénomination sociale :				
Nom d'usage :	Forme juridique :				
Prénoms : Didier Philippe Alain	Numéro d'identification au RCS :				
Date de naissance : 12/08/1958	Adresse du siège social :				
Lieu de naissance : TOULOUSE					
Nationalité : française					
Domicile : TOULOUSE (31000), 9 rue de Chambéry Profession : Retraité	Personne représentant la société (si personne morale indiquer l'identité de				
Troicsson . Retraite	son représentant):				
	Nom: Prénoms:				
Lien entre les cessionnaires:	conjugale Coindivisaires Usufruitier (s)/nu-propriétaire(s) sur				

## Information déclarative relative aux cessions à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers ruraux

	MONIFON MACNOAC	Section	N° de la parcelle	Lieu-dit		Surface		Nature (s)	Nature réelle déclarée par le yendeur (si	Nature des droits transmis	Mode d'occupation	Zone	Mode de production	N° de l
	MONUTON MACNOAC		parcene		Ha	А	ca	cadastrale (s)	différente du cadastre)	(RP/NP/UF)	(libre ou occupé)	d'urbanisme	biologique	mère
4	MONLEON-MAGNOAC	АВ	0033	3 PL PLACO		4	67							
	MONLEON-MAGNOAC	AB	0189	LE VILLAGE		8	87							
-	MONLEON-MAGNOAC	AB	0195	LE VILLAGE		15	4							
1														
1														
1														
1														
1														
1												L .		
			Tota	ai		28	58	><	><	><	><	><	><	>
e	n cas de pluralité de p	arcelles,	reprend	re le tableau, le	comp	léter e	t l'ann	exer.						
n	cas d'adjudication	ou d'off	fre préa	lable avant ac	djudica	ation,	nomb	re de lots et v	aleur des lots	;				
)	Type de bâtiment d'expl	ent			UI 🔀 angar	4	)	NO	N 🗌		Ę#			
	Bâtiment d'habi	tation o	dépenda	int d'une expl	loitatio	on agr	icole							
	Bâtiment à usag situé dans une z					été u	tilisé <sub>l</sub>	oour l'exercic	e d'une activit	é agricole au	u cours des	5 dernière	s années	et
ī	Autres bâtiment													$\neg$
Эé	signation des bâtin	nents :	MAISO	N D'HABITATI	ON N'	AYAN	T JAN	IAIS EUT DE V	OCATION AG	RICOLE				
-						7.0			EXTENSES.					
	Identification et de pits à paiement de		on des l	oiens mobilie	rs:									
)r(		Dusc I	Su	rface admissi	ble ve	ndue								
oro O														
•	•		DF		mbre :		Vale	ur faciale :						

# Information déclarative relative aux cessions à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers ruraux

(9) Prix principal des biens immobiliers :		
Montant principal en lettres : CENT VINGT MILLE EUROS	en chiffres	120.000,00 euros
Si TVA en sus du prix, préciser le montant	5	
Ventilation facultative entre les différentes catégories de biens :		
Oui, joindre détail de la ventilation		
Non		
Modalités de paiement : ⊠ Comptant à la signature de l'acte ☐ Viager	☐ A terme	
(10) Charges supportées par l'acquéreur (TVA comprise) :  Frais de négociation :	_	
Commission d'agence : Autres (géomètre, etc.) :		
Moment du transfert de propriété : date de signature de l'acte Au Date et conditions d'entrée en jouissance : date de signature de l'acte		
(11) Echéance de l'usufruit en cas de cession de la nue-propriété :		
Usufruit viager Usufruit temporaire		
Dans ce dernier cas indiquer la date d'échéance de l'usufruit : Durée	e de l'usufruit	
En cas d'aménagement des pouvoirs et des charges des usufruitier(s) et nu	-propriétaire(s), les décrire :	
(12) <u>Droit(s) primant celui de la Safer (</u> ce bloc permet d'identifier un à celui de la SAFER)	niquement les détenteurs de droit	s de préemption priorit
Nom, qualité et domicile du bénéficiaire : A renseigner s'il n'y a pas identité entre l'acquéreur notifié et le bénéficiaire d'un droit prioritaire l	isté ci-après.	
Nature du droit prioritaire :  A renseigner si le préempteur prioritaire est susceptible d'exercer son droit ou s'il y a renoncé dar prioritaire.	is le cadre de la présente notification. Préciser le	s biens concernés par l'exercice d
Libellé	Base légale	A-t-il renoncé ?
Attribution préférentielle du cohéritier telle que prévue à l'article 832-1C.Civ	Art. L.143-6 CRPM	Oui Non
Droit de préemption du preneur en place (exploitant depuis plus de 3 ans)	Art. L.143-6 et L.412-5 CRPM	Oui Non
rsonne morale de droit public :		
Droit de préemption en zone ENS (Espaces Naturels Sensibles)	Art. L.143-6 CRPM et L.142-3 C.urb.	Oui Non
Droit de préemption urbain	Art. L.143-6 CRPM et art. L.211-1 C.urb.	Oui Non
Droit de préemption du Conservatoire du Littoral (CELRL)	Art. L.143-6 CRPM et art. L.142-1 C.urb.	Oui Non
Droit de préemption sur les PAEN en zone de préemption ENS	Art. L.143-6 CRPM et L.143-3 C.urb.	Oui Non
Droit de préemption dans les ZAD (zones d'aménagement différé)	Art. L.143-6 CRPM et L.212-1 C.urb	Oui Non
Droit de préemption de l'Etat sur les biens forestiers	Art. L-143-6 CRPM et Art. L-331-23 C.for.	Oui Non
Droit de préemption de la commune sur les biens forestiers	Art. L.143-6 CRPM et Art. L.331-22 C.for.	Oui Non

## Information déclarative relative aux cessions à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers ruraux

#### (13) Exemptions invoquées au droit de préemption de la Safer

Veuillez cocher le ou les cas d'exemptions invoqué(s) et joindre les justificatifs correspondants

	Exemptions tenant à la nature de l'acte	and the same
	Apport fait à un GFA ou GFR familial <i>(jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré inclus)</i>	Art. L.322-8 CRPM
	Apport réalisé par un propriétaire exploitant à un GFA ou GFR	Art. L.322-8 CRPM
	Échanges ou cessions amiables d'immeubles ruraux en application de l'article L.124-1 CRPM	Art. L.143-4, 1° CRPM
	Vente en viager (rente servie pour totalité ou pour l'essentiel sous forme de prestations de services personnels)	Art. L.143-4, 2° CRPM
	Plan de cession totale ou partielle d'entreprise en redressement judiciaire	Art. L.143-4, 7° CRPM
	Plan de cession totale d'entreprise en liquidation judiciaire	Art. L.143-4, 7° CRPM
	Exemptions tenant à la qualité de l'acquéreur	
	Cohéritiers, parents, alliés jusqu'au 4ème degré inclus ou indivisaires	Art. L.143-4, 3° CRPM
	Salariés agricoles, aides familiaux, associés exploitants	Art. L.143-4,4°,a) et R.143-3 CRPM
	Fermiers ou métayers évincés	Art. L.143-4,4°,b) et R.143-3 CRPM
	Agriculteur à titre principal exproprié	Art. L.143-4,4°,a) et R.143-3 CRPM
	Personne publique ayant exercé son droit de préemption prioritaire sur le bien vendu	Art. L.143-6 CRPM
	Preneur en place exploitant depuis au moins 3 ans et non propriétaire de plus de 3 fois le seuil mentionné à l'article L.312-1 CRPM.	Art. L.143-6 et L.412-5 CRPN
	Reconstitution de la pleine propriété (cession de la nue-propriété à l'usufruitier et vice versa)	Art. L,143-4, 8° CRPM
-1	Exemptions tenant à la nature ou destination du bien	
	Bien(s) loué(s) par bail rural cessible en dehors du cadre familial, conclu depuis au moins trois ans	Art. L.418-1, al.4° CRPM
	Jardins familiaux (sauf cas prévu à l'article L.562-1 CRPM)	Art. L.143-4, 5° b) et R.143-3
	Construction	Art. L.143-4, 5° a) et R.143-5
	Aménagement industriel	Art. L.143-4, 5° a) et R.143-3
<u> </u>	Extraction de substances minérales	Art. L.143-4, 5° a) et R.143-5
	Surfaces classées en nature de bois et forêt au cadastre (sauf cas a), b), c) et d) du L.143-4, 6° du CRPM)	Art. L.143-4, 6°
	Terrain de superficie inférieure au seuil défini par le décret attributif du droit de préemption de la Safer.	Art. L.143-7 et R.143-1 CRPI

_												
						de chass tions susp		estiers,	contrats	environner	nentaux,	conditions

# Information déclarative relative aux cessions à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers ruraux

	A CASTELNAU-MA	GNOAC Le 14 décembre 2021	
(15) Réponse rapide souhaitée	oui 🗌	NON 🔀	
	(16) Signature et	cachet du notaire	
		* ARI	Philippe CADILLE **  NOTAIRE **  Prop Corps Franc Pommies **  TALNAU MAGNO ACT
	Cadre réservé	u traitement par la Safer	
NOTIFICATION confor		article R.141-2-1 du code rural e	et de la pêche maritime.
	OUI 🗆	NON □	
	Sig	nature SAFER	
	Da	e et cachet :	

			DESTIN	ATAIRE
TER.	000	MAL	ME.	mere 50
6 , 100	dij	Agri	reul	ONESL PATRICE ANNA TR
ledt	A	-B7		0.70
mandée ou le motif de s'accès direct à l'in MS : Envoyer le numé ETTC + prix d'un SMS. tres particuliers, con undi au vendredi de 8 ir les particuliers, con undi au vendredi de 8 undi au vendredi de 8	ro de la lettre re fr(consultation poser le 3631 (n n30 à 19h et le s composer le 363	ecommandée au gratuite hors coi uméro non surta emedi de Rh30 à	ût de connexio (é) 13h	n)
Date :	Prix	CF	RBT:	
Niveau de ga	antie :	16 €	153 € 🔲	458 €



Numéro de l'envoi : 1 A 189 404 7429 4

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

GAUTHER

EXPEDITEUR

SELARL Philippe CADILHAC Notaire

B.P. 10 2 Rue du Corps Franc Pommiès 65230 CASTELNAU-MAGNOAC

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr

En provenance de Presente / Avisé le Distribué le Je soussigné(e) déclare être 🗆 Le destinataire Le mandataire CNI / permis de conduire ☐ Autre : ......



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

AR 1A 189 404 7429 4





ECOL GIC



SELARL Philippe CADILHAC Notaire B.P. 10 2 Rue du Corps Franc Pommiès 65230 CASTELNAU-MAGNOAC